Politique des visiteurs – Secteur mère-enfant
Hôpital général du Lakeshore
Hôpital de LaSalle
Centre hospitalier de St. Mary

Centre des naissances / accouchement

La personne hospitalisée peut être accompagnée en tout temps par une personne de son choix.

Un maximum de 2 adultes peut accompagner la personne en travail, incluant le 2e parent. Le personnel se réserve le droit de limiter le nombre de visiteur.

Les visiteurs de moins de 12 ans ne sont pas autorisés à la salle d'accouchement / durant l'accouchement à moins d'être sous la supervision d'un adulte. Nous suggérons un adulte autre que le 2e parent.

Le 2e parent / la personne soutien peut être responsable de l'enfant. Cependant, si le personnel juge qu'il y a un enjeu de sécurité ou une situation préoccupante, cette personne devra quitter la chambre avec l'enfant et se rendre à la salle d'attente.

Un enfant de moins de 12 ans ne peut rester sans supervision direct dans la salle d'attente et l'équipe ne peut pas être responsable de l'enfant.

Un seul enfant de moins de 12 ans peut être autorisé si les conditions sont respectées.

Après la naissance / post-partum

La présence du 2e parent / personne de soutien est autorisée en tout temps.

Les heures de visite pour les grands-parents et les frères et sœurs du nouveau-né sont de 8 h 00 à 20 h 00.

Les frères et sœurs du nouveau-né sont les bienvenues à l'unité de post-partum / UFN si accompagnés par un adulte autre que la mère. Ce dernier est responsable d'assurer la sécurité des enfants.

Les frères et sœurs du nouveau-né ne sont pas autorisés à passer la nuit à l'hôpital.

Tous les autres visiteurs de moins de 12 ans ne sont pas admis à l'unité.

Les heures de visite pour toutes autres personnes sont de 18 h 00 à 20 h 00

Unité de soins néonataux

Seuls les parents sont autorisés à visiter le nouveau-né lorsque ce dernier est admis en néonatalogie.

Les parents peuvent visiter le nouveau-né en tout temps.

Si le personnel juge qu'il y a un enjeu de sécurité ou une situation préoccupante, l'équipe se réserve le droit de limiter le nombre de visiteur

Autres informations

Un visiteur se présentant avec des symptômes d'allure grippale ne sera pas admis sur l'unité.

Les heures de visite ont été établies dans votre intérêt et visent à :

- Encourager les périodes de repos et un prompt rétablissement pour vous et votre bébé
- Assurer les soins et la sécurité de votre bébé
- Optimiser les périodes d'apprentissage pour votre famille
- Prévenir les infections

Pour les situations particulières, notre équipe travaillera avec vous afin de tenter de proposer des solutions pour la satisfaction de tous.